

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°02-2023-132

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau des affaires juridiques et de la coordination interministérielle**

02-2023-08-25-00001 - Arrêté n°2023-38 organisant la suppléance du préfet de l'Aisne du vendredi 25 août 2023 à partir de 20h00 au lundi 28 août 2023 à 06h00 (2 pages)

Page 3

Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

02-2023-08-25-00001

Arrêté n°2023-38 organisant la suppléance du  
préfet de l'Aisne du vendredi 25 août 2023 à  
partir de 20h00 au lundi 28 août 2023 à 06h00



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2023-38**

**organisant la suppléance du préfet de l'Aisne  
du vendredi 25 août 2023 à partir de 20h00  
au lundi 28 août 2023 à 06h00**

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le Code de la sécurité intérieure,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

**VU** le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> février 2021 nommant M. Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon,

**VU** le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne,

**VU** le décret du Président de la République du 14 novembre 2022 nommant M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,

**VU** la circulaire n° 2100249 du 23 mars 2021 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales,

2, rue Paul Doumer – BP 20104  
02000 LAON  
Direction de la coordination des politiques publiques et de  
l'appui territorial  
Bureau des affaires juridiques et de la coordination  
interministérielle

1/2

 Préfet de l'Aisne

  @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

**Considérant** que le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon, ne peut assurer la suppléance du préfet de l'Aisne pour la période du vendredi 25 août 2023 à partir de 20h00 au lundi 28 août 2023 à 06h00,

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet,

## ARRÊTE

**Article 1** – M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé d'assurer la suppléance du préfet de l'Aisne pour la période du vendredi 25 août 2023 à partir de 20h00 au lundi 28 août 2023 à 06h00.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**Article 3** – Le préfet et le directeur de cabinet du préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le **25 AOUT 2023**

Le Préfet,

  
Thomas CAMPEAUX